

BARÈME D'HONORAIRES

Maryse LEZIN

VERSION 2021 – Mise à jour Janvier 2021

Frais de Transaction TTC :

Entremise et Négociation, visite du bien, rédaction compromis de vente, accompagnement et suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique.

Jusqu'à 100.000€	Un forfait maximum de 4.000€
A partir de 100.001€	4 %

Le taux de commission s'entend TVA incluse au taux en vigueur. Rémunération TTC sera à charge du propriétaire vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat.

« En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial. »

Frais de Location TTC :

LOCATION À USAGE PRIVÉ :

Un mois de loyer hors charges (TTC) pour le bailleur **ET** le locataire (visite, dossier et bail limité à 8€/m² - état des lieux limité à 3€/m²)

Selon LOI ALUR décret du 15/09/2014

LOCAUX COMMERCIAUX OU PROFESSIONNELS (BAIL PRECAIRE OU 3/6/9)

- 2 mois de loyer à la charge du preneur

Frais de Gestion TTC :

Gestion courante : 7% TTC du loyer charges comprises à la charge du bailleur

Garantie des loyers impayés : 3% TTC du loyer charges comprises à la charge du bailleur